

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2008

Présents :

ABDELAZIZ Karim ; BILLOT Maryse; BOBILLIER Christine; DI BENEDETTO Patrice; FABRÈGUES Daniel ; FILSJEAN Nicole; GOGUEL Mathieu, HUFSCMITT Benoît ; JACOB Alexis; JUAREZ Emilio ; LANTUÉJOUL Philippe; LEPEULE Gisèle; LIHOREAU GAMBA Véronique; MARCEAU Muriel; MÉNÉTRIER Claude; PEYRARD Dominique; PRAOM Christian; RENAUDE Régis; SAILLARD Patrick; VIENNET Alain; VUILLEMIN Jean-Louis

Excusé :

LEFEVRE Gérard.....procuration à Daniel FABREGUES

Muriel MARCEAU a été désignée secrétaire.

La séance est ouverte à 20 heures.

COMPTE RENDU CONSEIL DU 1ER OCTOBRE

Le compte rendu est adopté à 21 voix pour et une voix contre (Mathieu GOGUEL)

COMPTE RENDU CONSEIL DU 5 NOVEMBRE

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

En préambule, Monsieur le Maire signale que deux points sont à rajouter à l'ordre du jour :

1. Redevance sur le domaine publique par France Télécom
2. Etude d'une solution alternative à l'embauche d'un responsable de travaux

Acceptés

COMMISSION COMMUNICATION – SPORT ET JEUNESSE

1. Election des membres du comité de jumelage

Nicole FILSJEAN nous informe qu'après deux réunions les 25/09/2008 et 21/11/2008 regroupant des anciens membres adhérents et des élus, il a été décidé que le comité de jumelage était remis en route. D'après les statuts, il est nécessaire qu'un tiers des membres du comité soit des élus du conseil municipal, soit cinq personnes.

Monsieur le Maire est membre de droit, il est donc procédé à l'élection de quatre autres membres.

Emilio JUAREZ, Mathieu GOGUEL, Nicole FILSJEAN et Dominique PEYRARD : élus à l'unanimité.

La prochaine réunion pour l'élection du CA aura lieu le 16 décembre à 20h00.

2. Bilan du TELETHON 2008

Nicole FILSJEAN remercie toutes les associations, les bénévoles et les élus qui se sont investis et ont contribué à la réussite de cette journée.

Outre de nombreux stands d'activités variées et de restauration/buvette, il y a eu un spectacle de danse et un concert de la Batterie Fanfare. De plus, une boucle cycliste au départ de Saône est passée par Tarcenay, Foucherans, L'Hôpital du Grosbois, Champlive et La Chevillotte. Toutes ces communes, qui n'organisaient rien elles-mêmes, étaient contentes de participer ainsi au Téléthon et de remettre leurs dons pour cette manifestation.

Le total des dons et recettes s'élève à 3103.27€, plus qu'en 2007.

Une réunion de bilan est prévue en janvier.

3. Dates des prochaines manifestations

- 09 décembre à 20h30 : concert des Orchestres du Conservatoire du Grand Besançon, entrée gratuite
- 10 décembre : cinéma ; 17h00 « La famille Suricate » ; 20h00 « Coluche, l'histoire d'un mec »
- 13 décembre : loto du Foot à l'Espace du Marais
- 22 décembre : don du sang à l'Espace du Marais

- 31 décembre : réveillon du jour de l'An, par les boulistes, à l'Espace du Marais
- 07 janvier : cinéma ; 17h00 « High School Musical 3 » ; 20h00 « Quartum of Solace » (James Bond)
- 10 janvier : repas des Anciens
- 12 janvier : cérémonie des vœux ; 18h30 nouveaux arrivants, 19h00 population
- 17 janvier : bourse aux vêtements, par les Loustiques, à l'Espace du Marais
- 24 janvier : théâtre, par Familles Rurales à l'Espace du Marais

COMMISSION ADMINISTRATION - FINANCES

1. Modification rédactionnelle de délégations du maire

Une première délibération présentait une rédaction imprécise sur certaines délégations, auquel il faut remédier.

Le conseil municipal décide de confier au Maire les délégations suivantes pour la durée du présent mandat,

2 - De fixer, dans les limites d'un montant 5 000 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3 - De procéder, dans les limites d'un montant unitaire ou annuel de 2 Millions d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

15 - D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et, lorsque la commune en est titulaire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions suivantes : sur les zones U et NA ; à l'Etat, une collectivité locale, un établissement public ayant vocation ou à un concessionnaire d'aménagement ;

17 - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 30 000 € par sinistre ;

20 - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 100 000 € par année civile ;

Les points 1 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 – 11 – 12 – 13 – 14 – 16 – 18 – 19 ne sont pas modifiés. La délégation 21 est supprimée. La nouvelle délibération annule et remplace celle prise en mai.

Adopté par 7 voix contre (ABDELAZIZ Karim; FABRÈGUES Daniel ; GOGUEL Mathieu; LIHOREAU GAMBIA Véronique; MÉNÉTRIER Claude; RENAUDE Régis; LEFEVRE Gérard) et par 15 voix pour.

2. Redevance sur le domaine public par France Télécom

Le montant de la redevance due au titre de l'occupation du domaine public routier par France Télécom s'élève à 1286,56€

Approuvé à l'unanimité.

3. Etude d'une solution alternative à la création d'un poste de responsable des travaux

Point proposé par : Karim ABDELAZIZ – Mathieu GOGUEL – Gérard LEFEVRE – Daniel FABREGUES- Emilio JUAREZ – Véronique LIHOREAU GAMBIA – Claude MENETRIER – Jean Louis VUILLEMIN

Daniel FABREGUES soumet ses réflexions au conseil : il souhaite que l'équipe municipale utilise au mieux les compétences de ses collègues pour les différents suivis de chantier ce qui permettrait de faire des économies car l'embauche d'un responsable des travaux est un engagement financier lourd.

Monsieur le Maire précise que, la création du poste ayant été votée au dernier conseil, l'annonce est déjà parue et des candidatures sont déjà arrivées en Mairie.

Patrice DI BENEDETTO fait remarquer qu'il faut avoir des compétences très pointues et que même si certains organismes publics aident les communes, (CAGB et DDE par exemple), ils ne font pas tout.

Alexis JACOB ajoute qu'il est important d'être bien conseillé car les entreprises de travaux peuvent parfois profiter de notre inexpérience pour essayer de nous « rouler » en surfacturant des choses inutiles ou de moins bonnes qualités par exemple.

Le conseil rejette par 12 voix contre, 1 abstention (Gisèle LEPEULE), 9 pour (ABDELAZIZ Karim, FABRÈGUES Daniel , GOGUEL Mathieu, JUAREZ Emilio, MÉNÉTRIER Claude, VUILLEMIN Jean-Louis , LEFEVRE Gérard, RENAUDE Régis, LIHOREAU GAMBIA Véronique) la proposition d'étude d'une solution alternative.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

1. Versement du solde de participation aux actions du contrat temps libres pour l'année 2007

Le total de la subvention CAF et COMMUNE s'élève à 85 360.55€ (a)

Le montant versé le 08/03/2007 est de 27 795.00€(c)

Le montant versé le 27/07/2007 est de 35 087.00€(d)

Le solde a verser est donc de 22 478.55€ : [a- (c+d)]

Pas de remarques.

2. Bilan du service minimum du 20 novembre

Il y a eu 7 instituteurs grévistes ce jour-là : 4 en maternelle et 3 en primaire. Les parents ont réussi à trouver des solutions pour la plupart puisque seuls 12 enfants en maternelle ont du être pris en charge par les deux ATSEM. Les 6 enfants concernés en primaire ont été gardés par deux personnes volontaires du périscolaire.

Il faut savoir que les modalités pratiques de versement des compensations financières prévues par l'Etat ne sont pas connues à ce jour.

3. Projet école

Le projet a reçu un avis favorable du Conseil Général et celui-ci est d'accord pour accorder une subvention pour l'étude de faisabilité. Un intervenant du Conseil Général du Doubs va se joindre à l'AUDAB pour rédiger le cahier des charges de l'étude de faisabilité, sur plusieurs sites, pour l'implantation du nouveau groupe scolaire.

Mi décembre une première ébauche doit être donnée qui sera ensuite soumise aux avis des membres du Comité de Pilotage.

Remarque : pour le projet en terrain nu, l'AUDAB proposera des pistes de réflexions pour utiliser au mieux les locaux qui seraient ainsi libérés dans l'actuel groupe scolaire.

4. Motion de soutien aux associations éducatives complémentaires de l'enseignement public

En octobre 2008, le Ministre de l'Education Nationale a informé les associations complémentaires de l'école publique d'une diminution de 25% de la subvention sur l'exercice en cours et de la non reconduction en septembre 2009 des conventions de compensation.

Il est précisé que la motion a déjà été adoptée au CA du Collège de Saône , au Conseil Général et au Conseil Régional.

La motion est adoptée par 19 voix pour et 3 abstentions (GOGUEL Mathieu, VUILLEMIN Jean-Louis, LIHOREAU GAMBIA Véronique)

COMMISSION PATRIMOINE

1. Fleurissement : prix de la CAGB

« L'opération fleurissement » de la CAGB a attribué deux prix d'honneur à la Commune:

- un pour la fontaine du Carcan
- un pour la façade de la mairie.

De plus, des particuliers ont aussi été primés à titre privé dans la catégorie « Façades et balcons terrasses »:

- M. et Mme Savonet, rue du Clousey
- M. et Mme Sapolin, rue de la corvée

Félicitations à tous.

COMMISSION URBANISME

1. Etat des demandes d'urbanisme

COMMISSION 28 NOVEMBRE 2008					
DP	CAPPELLETTI Marc	29 rue Louis Pergaud	Abri de jardin		02553208C0079
DEPOT	PERRIER-REPLEIN Jean	5 rue Charles Bonnefoy	Rehausse clôture + pose portail		02553208C0080
	DEFRASNE Jean	3 rue Chopin	Installation garage bois en kit		02553208C0084
	TRAVOSTINO Claude	2 rue du Hameau	Abri de jardin accolé à la maison		02553208C0085
DP	MAIRE Annette	4 rue de la Cassotte	Rénovation 4 chiens assis	Tacite	02553208C0066
DECISION	ROATTA Joseph	7 rue de l'Etoile	Bardage pignon arrière	Tacite	02553208C0067
	GAILLARD Mickaël	20 rue des Ronces	Panneaux solaires	Tacite	02553208C0068
	ROY Gilles	14 rue J-Philippe Rameau	Panneaux solaires	Tacite	02553208C0071
	HUOT-MARCHAND Pierre	4 rue des Arondes	Abri jardin en bois		02553208C0072
	ABDELAZIZ Karim	27 rue de la Corvée	Clôture	Accordé	02553208C0070
	HILLENWECK Veronique	24 rue des Pommiers	Clôture + portillons	Accordé	02553208C0073
	BRUARD Robert	7 rue Croix de Mission	Clôture	Accordé	02553208C0074
	DUBOZ François	20 rue Cheneau Blond	Ouverture d'une porte	Accordé	02553208C0075
	JACQUET Raphaël	35 rue des Anémones	Intégration de tuiles voltaïques	Accordé	02553208C0076
	BESSOT Yves	7 rue Charles Bonnefoy	Pose d'un pare-vue	Accordé	02553208C0077
	BURGEOT Jean-Paul	1 rue de la Roulotte	Porte-fenêtre à la place d'une porte	Accordé	02553208C0081
	BURGEOT Jean-Paul	1 rue de la Roulotte	Muret de clôture	Accordé	02553208C0082
	BURGEOT Jean-Paul	1 rue de la Roulotte	Piscine	Accordé	02553208C0083
	SIMONIN Fabrice	14 bis rue Cheneau Blond	Portillon + pare-vue	Accordé	02553208C0078
PC	Conseil Général du Doubs	5 rue du Collège	2 garages	Accordé	02553208C0015
DECISION	CALVAT Jean-Pierre	11 rue de la Fontaine	2 maisons	Refusé	02553208C0017
	GROSHENRY Thomas	Grange Fauconnière	Extens° et aménagt logt/bât.existant	Accordé	02553208C0014
PC MODIF	SERIDAH Salim	20 rue des Pommiers	modif. maison lot 11	Accordé	02553206C0025(2)
DECISION					
CU	SCP CHARPENTIER/ VUILLAUME	"La Sacretère"	Simple information		02553208C0050

2. Avenant au marché de la rue des Loupiots- portant sur le calcul de révision des prix

Du fait que les travaux ne se sont pas faits d'une traite mais qu'ils ont été interrompus pendant une durée de 12 mois, il convient de voter une actualisation des prix. Voté à l'unanimité

3. Informations divers travaux

a) Compte-rendu du comité de pilotage

Deux décisions ont été actées :

- la construction d'une nouvelle salle des fêtes à la place de la salle Guinemand
- la destruction de la maison Ménétrier

La liste des desirata de la commune concernant la future construction a été envoyée à Mme Wantz de l'AUDAB qui va nous aider à définir un cahier des charges. On se dirigerait sur une construction à deux étages.

b) Liaison Croix de Mission - rue de la Glacière

L'Entreprise BONNEFOY, responsable des travaux, doit réaliser les enrobés la semaine prochaine (semaine 51) et le béton désactivé en fonction de la météo.

Concernant le bail de location, un huissier est venu à deux reprises constater l'absence de toute activité au local.

c) Terrain Hugot- DPU

La commission Urbanisme souhaite faire jouer son droit de préemption sur une parcelle de 21ares cadastrée AA206. Une rencontre se fera dans la semaine avec les propriétaires et les membres des commissions Urbanisme et Finances.

d) Terrain devant la cure

Mr GOMOT a redéposé un dossier de lotissement, actuellement en instruction à la DDE. La réponse doit être donnée pour le 16 janvier.

En parallèle, la commission Urbanisme, lors de sa réunion du 28/11/2008 souhaite lancer une DUP (déclaration d'utilité publique) qui pourra être levée si un accord amiable est trouvé et que la vente, à la

commune, du terrain non loti est signée. Mme Baud, de la CAGB, nous aide à lancer cette DUP. Nous nous appuyerons sur l'étude de 2006 réalisée par l'AUDAB qui prévoyait tout un aménagement de la zone.

Monsieur le Maire ajoute qu'une des deux personnes de l'indivision GOMOT n'ayant pas encore signé le compromis de vente envisage de le faire prochainement.

COMMISSION COMMERCE ET ENVIRONNEMENT

1. Convention SPA

La Commune a l'obligation de s'occuper des animaux errants sur son territoire, soit en créant sa propre fourrière (injustifié dans le cas de Saône), soit en faisant appel à un organisme spécialisé.

C'est pourquoi la commission propose de signer une « convention pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière » avec la SPA de Besançon et de Franche-Comté, moyennant la somme forfaitaire de 0.15 euros par an et par habitant. Adopté à l'unanimité

2. Demande de soutien communal du service de la poste

Les représentants des personnels de la poste demandent que le conseil se prononce pour refuser des ouvertures de relais public sans aval écrit de la commune et que celle-ci exige une concertation et une négociation pour toute proposition de modification de service.

Adopté – 3 abstentions (GOGUEL Mathieu, VUILLEMIN Jean-Louis, LIHOREAU GAMBIA Véronique,)

3. Motion de soutien à l'ONF

De nouvelles restructurations de l'Office National des Forêts pourraient avoir des répercussions sur l'entretien et la bonne gestion de nos forêts communales. C'est pourquoi la commune juge bon de soutenir le personnel de l'ONF.

Adopté – 4 abstentions (GOGUEL Mathieu, VUILLEMIN Jean-Louis, LIHOREAU GAMBIA Véronique ABDELAZIZ Karim)

4. Information sur les affouages

Cette année, il y a eu beaucoup d'inscriptions d'affouagistes : 198 ! (168 en 2007) Les inscriptions sont closes. Les lots seront donc adaptés au nombre de personnes, sachant qu'il avait été annoncé une valeur moyenne de 10 stères.

Sur quatre parcelles, trois sont prêtes, une n'est pas encore bûcheronnée. En théorie, le bûcheronnage doit se faire avant le 15 janvier, mais des dérogations de deux mois sont possibles.

Quand les quatre parcelles seront prêtes, il y aura une répartition en lot puis tirage au sort.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. Fermeture du secrétariat de la Mairie ainsi que des services techniques:

- vendredi 26/12/08 - samedi 27/12/08 - vendredi 02/01/09 - samedi 03/01/09

2. Repas des anciens

Dominique PEYRARD nous indique qu'il y a pour l'instant 91 colis destinés aux personnes du 3^{ème} âge qui ne participeront pas au repas des Anciens du 10 janvier 2009. Ils devront être portés courant janvier à leurs domiciles. Pour le moment, il y a 255 inscrits au repas des Anciens.

Il est fait appel aux élus pour les préparatifs le 17/12 de 14h00 à 16h00 à la mairie.

3. Après-midi à la maison de retraite

Le 31 janvier, une visite des élus volontaires à la maison de retraite est prévue. Une animation avec le CAT, des colis et un goûter seront offerts par la municipalité afin de créer un moment convivial avec ces personnes qui ne pouvaient pas se déplacer aux repas des Anciens.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : MERCREDI 28 JANVIER 2009 À 20 HEURES

La séance est levée à 21 h 20.

Le Maire,
Alain VIENNET

Le Rapporteur,
Muriel MARCEAU